

PROCOLE SANITAIRE DE REPRISE DE COURS EN PRÉSENTIEL 2020-2021

“ LE STUDIO ” - LIMOURS

Afin de protéger élèves et professeurs dans le contexte de la covid-19, différentes règles ont été mises en place dans le respect des préconisations des autorités compétentes, pour que les cours puissent avoir lieu au sein du Studio . Leur strict respect est nécessaire pour maintenir possible l'accès aux locaux et la tenue des cours. Chacun a un rôle essentiel à jouer pour que l'École puisse continuer à fonctionner dans les meilleures conditions possibles

Rappels généraux

Gestes barrières et mesures d'hygiène

- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à jeter immédiatement.
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque.
- Se laver les mains avant et après la prise de boisson, de nourriture, de cigarettes.

Port du masque à l'intérieur du Studio

- Port du masque grand public obligatoire pour tous à partir de 11 ans en intérieur dans les parties communes.

Préalable

Les adhérents, les élèves et les professeurs de l'EML jouent un rôle essentiel.

- Les accompagnateurs sont invités à ne pas entrer dans le Studio, sauf en cas de nécessité.
- Ils s'engagent à ne pas venir à l'EML en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez eux ou dans leur famille.

- Le port du masque grand public, à partir de 11 ans, est obligatoire dans les parties communes du Studio.
- La désinfection des mains à l'entrée du Studio est obligatoire.

Cet engagement est matérialisé par la signature d'un document placé en annexe et est obligatoirement rendu avant le premier cours des activités.

Information et communication

Le personnel de l'EML

Les professeurs sont informés et formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge. Ils sont informés des conditions de fonctionnement et de l'évolution des mesures prises dans le cadre de ce protocole sanitaire. Ils veillent à l'application du protocole sanitaire mis en place.

Les adhérents, parents, élèves et accompagnateurs

Ils sont informés:

- des conditions de fonctionnement et de l'évolution des mesures prises dans le cadre de ce protocole sanitaire;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.);
- de la surveillance d'éventuels symptômes (la température doit être inférieure à 38°C);

Le protocole spécifique au Studio

Seul les élèves attendus en cours sont autorisés à monter au 1er étage du Studio.

Limitation des espaces et des salles:

- Salle 4, 5, 6, 7, 8, 9 : 2 personnes (1 élève et 1 prof maximum par salle)
- Salle 2 : 12 personnes
- Salle 3 et 4 : 3 personnes
- Salle 5 : 4 personnes
- Salle de spectacle : 40 personnes

Ventilation des salles

L'aération des salles est assurée par une ventilation mécanique contrôlée. La vérification quotidienne de son bon fonctionnement sera réalisé.

Pour les salles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 :

Une aération supplémentaire de 10 minutes des salles est effectuée toutes les 3 heures lors de cours en continu.

Toutes les salles devront rester ouvertes en dehors des heures de cours.

Pour la salle 2 et la salle de spectacle :

Une aération supplémentaire de 10 minutes est effectuée entre chaque activité collective.

Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les professeurs (Poignées de porte, table, etc.) est réalisé régulièrement.

Salle 2 - Les tables des salles sont désinfectées après chaque cours collectif.

Salle 2, 3, 4, 6 et 7 - Un nettoyage désinfectant des claviers des pianos est également réalisé régulièrement.

Protocole des activités

Masque obligatoire pour le professeur et l'élève (à partir de 11 ans) durant toute durée du cours.

En cas de prise en main de l'instrument d'un élève, le professeur se nettoie les mains avant et après manipulation.

Chaque élève doit disposer de son propre matériel : médiateurs, jacks, baguettes, etc.

L'élève attend devant la salle de cours. A l'heure du cours, le professeur ouvre la porte, fait sortir l'élève précédent, désinfecte le matériel et invite le nouvel élève à entrer dans la salle.

Chaque élève devra se désinfecter les mains à son arrivée dans la salle de cours.

Cas particuliers:

Piano

Nettoyage du piano et du siège : réalisé par le professeur à la fin de chaque cours, ou par pianiste après utilisation.

Chant

Les chanteurs apportent leur micro ou utilisent des bonnettes à usage unique fournies par l'EML.

Une séparation transparente sera installée entre le professeur et le chanteur.

La pratique du chant étant peu compatible avec le port du masque, les chanteurs pourront l'enlever lorsqu'il seront en position statique derrière la séparation.

Les instruments à vent

Une séparation transparente sera installée dans la salle 4.

Les élèves pourront enlever le masque lorsqu'il seront en position statique pour le cours.

Pour tout déplacement ou pendant le montage/démontage de l'instrument, le masque est obligatoire.

Activités collectives

Eveil musical :

Pas de masques pour les enfants. Désinfection du matériel et du mobilier entre les cours.
Pour les instruments utilisé lors de séance : chaque enfant devra se désinfecter les mains avant et après utilisation. Les instruments à vent ne sont pas autorisés.

Pratique et culture musicale :

Masque obligatoire à partir de 11 ans

Procédure de gestion d'un cas covid-19

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptôme(s) chez un élève

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec son masque dans le bureau, dans l'attente de son retour à domicile. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents ou responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Nettoyage de la zone où a été isolé l'élève après son départ.

En cas de confirmation du diagnostic, l'élève ou le représentant légal de l'élève devra prévenir au plus tôt la direction (patrice@emlimours.fr).

L'élève ne pourra revenir qu'après un avis favorable du médecin traitant.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptôme(s) chez un professeur

Conduite à tenir :

- Retour au domicile immédiatement.
- Le professeur ne pourra revenir qu'après avis favorable du médecin traitant.
- Le professeur informe sa hiérarchie du diagnostic afin qu'elle puisse informer les élèves ayant pu être en contact avec lui.

Ce protocole a été établi le 28/08/2020 sur la base du décret n° 2020-1035 du 13 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé. Il pourra évoluer en fonction de la situation sanitaire nationale.